

	Document maîtrisé	Date réunion	15/03/2024	Référence :	CR-CM
	PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	02/04/2024
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 15 MARS 2024 A 18 H 30**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le quinze mars, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2024.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, GACHET Edith, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VOLPE Marc.

Excusés : DEQUIDT Jonathan, MAQUER Françoise, SIMON Robert, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Pouvoirs : MAQUER Françoise donne pouvoir à Murielle VIARD-GAUDIN, SIMON Robert donne pouvoir à VOLPE Marc, RICHARD Aline donne pouvoir à PELLISSIER Laurent, VIARD Richard donne pouvoir à GINIES Alain.

Secrétaire de séance : PELLISSIER Laurent



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et donne lecture des pouvoirs donnés.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 février 2024 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. PELLISSIER Laurent est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

=> *Approbation compte-rendu séance précédente*

- 1- *Compte administratif 2023 du Budget Principal ;*
- 2- *Compte administratif 2023 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 3- *Compte administratif 2023 du Budget annexe Eau d'Olle Express ;*
- 4- *Compte de Gestion 2023 du Budget Principal ;*
- 5- *Compte de Gestion 2023 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 6- *Compte de Gestion 2023 du Budget annexe Eau d'Olle Express ;*
- 7- *Affectation des résultats 2023 du Budget Principal ;*
- 8- *Affectation des résultats 2023 du Budget annexe Eau et Assainissement ;*
- 9- *Affectation des résultats 2023 du Budget annexe Eau d'Olle Express ;*
- 10- *Budget Primitif 2024 Budget Principal ;*
- 11- *Budget Primitif 2024 Budget annexe Eau et Assainissement ;*

- 12- Budget Primitif 2024 Budget annexe Eau d'Olle Express ;
- 13- Vote des 4 taxes 2024 ;
- 14- Subventions aux associations 2024 ;
- 15- Amortissement des dépenses d'investissement Budget annexe Eau d'Olle Express
- 16- Création d'un poste de référent technique micro-crèche – Catégorie B.

Questions diverses

- 1- Information budget CCAS ;



1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES 3 BUDGETS

Le Maire doit se retirer pour le vote des comptes administratifs 2023 des budgets : principal de la commune, eau et assainissement et Eau d'Olle Express.

Il donne la présidence de la séance à Monsieur Laurent PELLISSIER, 1^{ère} Adjoint, et quitte la salle.

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du compte administratif 2023 de la commune. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2023 de **1 485 868,00 €** et un résultat de clôture déficitaire en Investissement au 31.12.2023 de **1 880 413,29 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du compte administratif 2023 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture excédentaire en Fonctionnement au 31.12.2023 de **14 388,34 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2023 de **580 354,41 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

❖ BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS

Monsieur Laurent PELLISSIER donne lecture de la balance générale du compte administratif 2023 du service eau & assainissement. Il apparaît un résultat de clôture déficitaire en Fonctionnement au 31.12.2023 de **15 563,59 €** et un résultat de clôture excédentaire en Investissement au 31.12.2023 de **241 787,16 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs ci-dessus.

Le Maire réintègre la salle et prend acte de la présentation faite des Comptes Administratifs 2022.

2/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 de la commune, de se prononcer sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, en parfaite corrélation avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 du service eau & assainissement, de se prononcer sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ **BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS**

Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 du budget annexe de l'Eau d'Olle Express, de se prononcer sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

3/ **AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DES 3 BUDGETS**

❖ **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le Maire, au vu du compte administratif 2023 du budget principal de la commune, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2023.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reprendre le déficit de **394 545,29 €** en fonctionnement, article 002, et d'affecter la somme de **1 485 868,00 €** en investissement, article 1068, pour couvrir le déficit d'investissement à fin 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Le Maire, au vu du Compte Administratif 2023 du budget Eau & Assainissement, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2023.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement, soit **14 388,34 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **580 354,41 €** en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

❖ **BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS**

Le Maire, au vu du compte administratif 2023 du budget annexe de l'Eau d'Olle Express, donne lecture au Conseil Municipal des résultats de l'année 2023.

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal décide de reporter au compte 002 le déficit de fonctionnement, soit **15 563,59 €** en fonctionnement et de reprendre l'excédent d'investissement au compte 001 soit la somme de **241 787,16 €** en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare appeler ni observation ni réserve.

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DES 3 BUDGETS

❖ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire informe que ce budget est proposé après la commission des finances. Il précise que le budget a été compliqué à élaborer. Cela a été une rude tâche pour parvenir à un bon équilibre financier. Le Conseil Municipal a dû procéder à des arbitrages tant au niveau de la section de fonctionnement qu'au niveau de la section d'investissement.

Il présente ainsi le budget par grandes lignes budgétaires.

Il précise que s'agissant des dépenses de fonctionnement :

- En ce qui concerne le transport scolaire nous envisageons de travailler sur le transport des hameaux en faisant l'acquisition d'un véhicule pour le transport d'un des hameaux et le transport de notre population les mercredis après-midi. De plus, il n'y aurait pas d'augmentation de charges salariales, car l'on verrait avec nos personnels aux services techniques. Nous essayons de compresser les dépenses au mieux tout en restant sur des services dévolus à notre population.

Il faut savoir que le transport scolaire est intégralement à la charge de la collectivité, puisque le transport se fait dans un rayon de moins de trois kilomètres par rapport au groupe scolaire concernant une majorité de nos enfants. Pour les hameaux lorsque l'on dit que la Région à la compétence et qu'elle participe au financement ; elle participe à hauteur de 500,00€ par enfant ou fratrie, c'est la même chose par an. Alors que le coût de 500,00€ est quasiment le coût d'un jour de transport scolaire en taxi.

- Les Charges de personnels sont en augmentation d'environ 200 000,00€ ; il s'agit pour une partie de l'augmentation du point d'indice dans la Fonction Publique Territoriale, auquel il convient d'ajouter l'évolution du régime indemnitaire pour lequel nous avons souhaité rémunérer et apporter une reconnaissance financière supplémentaire à nos personnels. Puis, pour seconde partie par l'embauche de nouveaux personnels pour la mise en place du service de la micro-crèche. Nous aurons des recettes via des aides et compensation par la CAF et autre.

- Au niveau des charges de gestion courantes nous avons budgétisé pour 45 000,00€ de soutien de la présence de médecins sur notre territoire.

De plus, nous constatons un écart d'environ - 1 500 000,00€, versé au SIEPAVEO par rapport à l'an passé, qui correspond à la ligne de Trésorerie que nous avons remboursée et que nous n'avons pas intégrée. Nous revenons à une situation plus normale au niveau de cette ligne budgétaire.

Tout cela est autant de facteurs qui ont eu pour conséquence une augmentation de nos charges de fonctionnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement :

- Au vue de la suppression de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, nous constatons une baisse significative des compensations de TVA pour un montant de 55 000,00 €.

- La hausse de la fiscalité est liée uniquement à l'augmentation des bases arrêtées par l'Etat. Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune et de compresser les dépenses d'investissement.

S'agissant des dépenses d'investissement :

- Nous avons prévu de recourir à un emprunt d'1 000 000,00 € sur 20 ans pour la résidence les Tilleuls, car pour ce type d'équipement nous pensons normal que le financement soit supporté par plusieurs générations et notamment les contribuables futurs. Ainsi, ils participeront à héberger leurs aînés et seront également les bénéficiaires de la micro-crèche.

- Malgré toutes les contraintes dans un contexte financier complexe, nous avons voulu continuer à honorer nos engagements en termes d'investissement structurant et courants en inscrivant une enveloppe 1 753 000,00 €.

S'agissant des recettes d'investissement :

- Nous avons au chapitre 13 de recettes de subventions diverses que nous attendions l'an passé et que nous percevons que cette année.

- De plus, l'an passé nous avons budgétisé la vente du foncier GINIES, mais le promoteur rencontre des difficultés en termes de commercialisation. La commercialisation est plus lente qu'espéré. Sur les 800 000,00 € attendu, nous venons d'encaisser 200 000,00 € sur 2024. Nous n'avons pas inscrit la différence.

Malgré la complexité budgétaire nous prévoyons une réserve de 1 200 000,00 €. Nous avons également planifié et travaillé les budgets des exercices à venir avec le remboursement de l'emprunt à court terme réalisé l'année dernière.

Nous avons travaillé les budgets dans la volonté de faire évoluer le budget de l'Eau d'Olle Express. Rappelons que le fonctionnement de celui-ci n'est pas du tout ce que nous avons envisagé au départ : Allemond devait payer les investissements et les dépenses de fonctionnement devaient être prises en charge dans le cadre de la gestion des remontées mécaniques.

Aujourd'hui, la réalité est tout autre, nous sommes dans l'obligation de gérer l'exploitation de l'appareil, sous forme de prestation de service, mais nous savons que cela n'est pas tenable à moyen ou long terme.

Nous assumons l'existant, mais nous travaillons pour faire évoluer les choses. Il ne faut pas que la Commune d'Allemond soit seule à payer un équipement qui produit un retentissement sur l'ensemble de l'Oisans.

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget primitif par chapitre.

Le Maire informe que le budget est en équilibre en section de fonctionnement pour un montant 7 294 800,00 € et en section d'Investissement pour un montant de 6 198 079,66 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget par chapitre annexe eau et assainissement.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 540 612,85 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 704 661,66 €.

Le Maire faire part qu'il y a des sommes importantes en investissement du fait dès la pratique amortissements obligatoires sur ce budget. Sauf à dire, que le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes est prévu au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Les emprunts seront transférés et les sommes excédentaires seront réintégrées dans le budget communal.

Il rappelle que les tarifs d'eau 2024 non pas évoluer par rapport aux tarifs 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

❖ **BUDGET EAU D'OLLE EXPRESS**

Le Maire donne la parole à Hélène BEZEGHER (secrétaire) pour la lecture du budget par chapitre du budget annexe d'Eau l'Olle Express.

Fonctionnement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 1 269 379,00 €.

Investissement : les recettes et les dépenses sont effectivement en équilibre pour un montant de 1 799 913,77 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget tel que présenté.

5/ TAUX D'IMPOSITION 2024 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter les 4 taxes car la taxe d'habitation n'est pas supprimée pour tous. Les résidences secondaires y sont toujours soumises. Il précise que ces taxes définissent les recettes budgétaires et que, selon le souhait du Conseil Municipal, les taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Ainsi les taux seront pour 2023 les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,23%
- Taxe sur le foncier non bâti : 92,84%
- Contribution Foncière des entreprises (CFE) : 39,25%
- Taxe d'habitation : 14,56 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ALLEMOND ET DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE – ANNEE 2024

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN qui est en gestion de ce dossier.

Elle informe que l'enveloppe allouée cette année pour les associations, avec ou sans prestataires est de 42 187,00€.

Elle informe que les associations ont retournés leur dossier en temps et heure. Les dossiers étaient tous complet. Nous avons pu observer que certaines associations ont une baisse en nombre d'adhérents au niveau de la commune, ce qui entraîne une baisse de leur subvention.

Le Maire rappelle que nous avons maintenu la même l'enveloppe que l'an passé.

Murielle VIARD GAUDIN ajoute que nous avons reçu peu de dossier, donc moins de demandes. Cette enveloppe est répartie entre les associations ayant fait une demande.

Elle donne lecture de la délibération et énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond (sans prestataire) pour l'année 2024, pour un montant total de 8 101,00 €.

Elle poursuit énumère les propositions de subventions aux associations d'Allemond (avec prestataire) pour l'année 2024, pour un montant total de 34 086,00€.

Le Conseil Municipal, approuve le versement de ces subventions à l'unanimité.

8/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Murielle VIARD GAUDIN informe que l'enveloppe allouée cette année pour les associations, avec ou sans prestataires est de 1 300,00 €.

Elle donne lecture de la délibération, elle énonce les montants alloués aux associations nationales pour un montant de 600,00€ et locales pour un montant de 700,00€ qui n'entrent pas dans le tableau des associations « ALLEMOND ».

Elle rappelle que l'association des poilus de l'Oisans est destinée aux chats.

Laurent PELLISSIER ajoute que cette association s'occupe aussi des chiens.

Murielle VIARD GAUDIN pensait que c'était uniquement pour les chats. La Commune fait appel à cette association surtout pour les chats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

10/ AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS – BUDGET ANNEXE « EAU D'OLLE EXPRESS »

Le Maire informe que pour être conforme à la nomenclature du budget de l'Eau d'Olle Express, nous avons l'obligation de procéder à l'amortissement des dépenses d'investissement.

Il donne lecture de la délibération des propositions des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de biens qui sont les suivantes :

IMMOBILISATION INCORPORELLES	
- 205 Logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
- 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	40 ans
-2183 Matériel de bureau informatique, électrique ou électronique - 2184 Mobilier - 2188 Matériels classiques	5 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11/ CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Maire informe qu'il s'agit d'une modification de création de poste. En effet, lors du dernier conseil municipal nous avons créé un poste pour le référent technique de la micro-crèche en catégorie A. Nous avons effectué le recrutement d'une personne qui se trouve en catégorie B.

Pour éviter une situation compliquée l'an prochain, sachant que nous sommes sur un emploi en disponibilité pour cette année et éviter tout qui pro quo sur la catégorie, il convient de créer ce nouveau poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

12/ INFORMATION BUDGET CCAS

Le Maire donne la parole à Madame Murielle VIARD GAUDIN, vice-présidente, afin qu'elle puisse informer les élus sur le vote du budget du CCAS.

Elle informe que le budget a été voté et adopté par le Conseil d'Administration pour un montant en fonctionnement de 33 796,92 € et en investissement de 440,13 €.

Sur l'année qui s'est écoulée nous avons distribué peu d'aides.

Cela doit nous interpeller, car certaines personnes de la commune, en difficultés s'adressent directement aux Secours Populaires et ne font pas de demande auprès du CCAS.

Murielle VIARD GAUDIN rappelle que les démarches pour une demande d'aide se font auprès des assistantes sociales. Nous sommes là, pour compléter les aides. Nous devons, nous interroger : est-ce que les personnes font les démarches ? Ou est-ce que les aides du département suffisent ?

Il faut s'inquiéter sur les mois à venir, lorsque les gens vont recevoir les prochaines factures d'électricité.

Le Maire procède à un tour de table :

Murielle VIARD GAUDIN informe que pour communiquer sur les fiches d'Analyse en Besoins Sociaux par commune, il faut que ce dossier soit voté par la communauté des communes en amont. Cela est prévu par la communauté des communes le mois prochain. Nous pourrions diffuser l'information sur le bulletin de septembre.

Le Maire donne la parole à l'assemblée :

Monsieur Daniel MICHEL félicite le Conseil Municipal pour avoir élaboré ce budget qui a demandé un gros travail pour trouver un équilibre financier. Il pense qu'à moyen et long terme il faudra se pencher sur les critères importants de la capacité d'autofinancement de la commune pour le financement des investissements, ces charges et autres, ainsi que sur la capacité à agir sur le désendettement aussi bien pour le budget principal que pour le budget de l'Eau d'Olle Express. Cela devra être une réflexion sérieuse à court terme, sur trois ans et au-delà même de cette durée, afin d'assurer la pérennité des comptes de la Collectivité. Il conviendra également de prendre en compte au regard des contraintes liées à l'environnement, des communes, de l'intercommunalité. Merci pour le travail qui a été effectué.



La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance

Laurent PELLISSIER



Le Maire,

Alain GINIES